

RAPPORT ANNUEL 2018

RESPONSABILITÉ | INTÉGRITÉ | CULTURE CLIENT | INNOVATION | PERFORMANCE

■ Sommaire

Mot du Président.....	p.05
Conseil d'Administration.....	p.06
Comité de Direction.....	p.08
États Financiers 2018.....	p.11
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.....	p.21
Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.....	p.29
Procès Verbal Assemblée Générale Ordinaire.....	p.36
Rapport d'activité relatif à la Responsabilité Sociale et Environnementale.....	p.46

Mot du Président

M. Jean Kacou **DIAGOU**



Chers actionnaires, chers clients,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons en Assemblée Générale Ordinaire, pour la deuxième année, en vue de faire le bilan de l'exercice 2018 de NSIA Banque Côte d'Ivoire.

Au moment d'examiner les performances de l'exercice écoulé, nous devons rappeler le contexte dans lequel la banque a évolué, en revenant sur les principaux événements marquants.

Il convient de signaler, pour commencer, que l'exercice 2018 présente la particularité d'être celui du changement de Plan Comptable Bancaire. En effet, le nouveau Plan Comptable Bancaire est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Il a introduit des innovations majeures dans le traitement de l'information comptable et financière. En raison de ces innovations, et en vue d'assurer la comparabilité des états financiers de l'exercice 2017 avec ceux de l'exercice 2018, nous avons retraité les comptes 2017 en leur appliquant les règles du nouveau Plan Comptable Bancaire. Ce sont donc les comptes pro forma 2017, se soldant par un résultat net bénéficiaire de 10 milliards de francs CFA, qui sont à rapprocher des comptes de l'exercice 2018.

L'exercice 2018 a été marqué également par l'entrée en vigueur du nouveau dispositif prudentiel. Cette évolution a profondément remanié les règles applicables au traitement des créances bancaires, notamment en matière de déclassement et provisionnement des créances douteuses et litigieuses. Pour mesurer l'importance de ce changement, il suffit de relever que le coût net du risque de l'exercice 2017 est passé de 126 millions à 9,7 milliards de francs CFA dans le cadre des comptes pro forma. Au titre de l'exercice 2018, le coût net du risque s'élève à 10,4 milliards de francs CFA. C'est un effort considérable qui a permis à notre banque d'entamer le processus d'assainissement de son portefeuille.

L'exercice écoulé a vu, par ailleurs, la survenance de cas de fraudes opérationnelles et informatiques ayant entraîné la constitution d'une provision de 1,4 milliard de francs CFA. Ces événements, non prévisibles, ont été suivis d'une refonte complète des procédures et du schéma de sécurité informatique

de la banque. Nous avons été assistés par des experts pour écarter toute possibilité de récurrence.

Je me dois, enfin, d'évoquer le dossier SAF CACAO, trop longtemps, et très injustement, présenté comme le dossier de NSIA Banque Côte d'Ivoire. La vérité est que nous avons sur les trois sociétés du Groupe SAF CACAO une exposition cumulée de 25 milliards de francs CFA, couverte par une hypothèque de 5 milliards de francs CFA et du gage de stocks de cacao. À l'issue des travaux que nous avons conduits avec le syndicat, le Conseil du Café Cacao et les 11 autres banques créancières, nous avons approuvé un schéma de reprise des actifs des sociétés du groupe SAF CACAO, avec cession de nos créances. Cette cession est faite sans décote au bénéfice du repreneur qui a obtenu un prêt de notre établissement pour solder cet engagement. À la fin de l'exercice 2018, nous ne détenons donc plus de créance sur SAF CACAO et aucune provision ne figure dans les comptes soumis à votre approbation.

Ces rappels nous permettent d'apprécier les efforts déployés par nos collaborateurs au cours de cet exercice 2018 qui se solde par un résultat bénéficiaire de 12,2 milliards de francs CFA, en hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent retraité selon le nouveau Plan Comptable Bancaire.

Nous pouvons être fiers d'être actionnaires de NSIA Banque Côte d'Ivoire, qui, je vous le rappelle, a été lauréate du Prix d'Excellence 2018, vainqueur du Prix d'Excellence du Meilleur Établissement du Secteur Financier.

En 2019, nous entendons poursuivre nos efforts pour l'amélioration de la qualité de service, la compétitivité de notre offre, la conformité de nos actions et la rentabilité de la banque.

Nous nous retrouverons très prochainement à une Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur la reprise des activités de DIAMOND Bank Côte d'Ivoire, succursale de NSIA Banque Bénin. Cette opération significative permettra à notre banque de gagner des parts de marché et de renforcer sa place dans le peloton des banques leaders en Côte d'Ivoire. En attendant, je vous remercie pour votre présence et votre confiance en NSIA Banque Côte d'Ivoire.

Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Abdrahamane T. **BERTE**

Administrateur
Représentant permanent IPS - CGRAE



Charles Denis **KOUASSI**

Administrateur
Représentant permanent l'IPS - CNPS



Bénédicte Janine Kacou **DIAGOU**

Administrateur
Représentant permanent NSIA Vie Assurances
(Côte d'Ivoire)



Edouard **MESSOU**

Administrateur indépendant



Jean Kacou **DIAGOU**

Administrateur



Bernard **N'DOUMI**

Administrateur
Représentant permanent NSIA Participations SA



Dominic **JACQUES**

Administrateur
Représentant permanent BNC



Christian **NOYER**

Administrateur indépendant



François Paxisnewende **KABORE**

Administrateur indépendant



Madeleine **YAO**

Administrateur indépendant



Amadou **KANE**

Administrateur

Comité de Direction

Léonce YACE

Directeur Général

Sandrine AHOUSI	Directrice Marketing, Communication et Digital
Myriam COULIBALY	Directrice de la Clientèle des Particuliers et des Professionnels
Yolande ESSO	Directrice des Opérations Bancaires
Jean-Marie GNEBLE	Directeur des Ressources Humaines
Gomez KONAN	Directeur de la Trésorerie et de l'Étranger
Yaya KONE	Directeur de la Clientèle Entreprise et Institutionnelle
Jean-Philippe KOUAME	Directeur de la Gestion des Risques
Chantal MESSOU	Directrice de l'Audit Interne
Hélène N'DA	Directrice de la Logistique et du Patrimoine
Jean-Jacques N'DOCHO	Directeur des Systèmes d'Information
Sako Maïmouna NOMVIA	Directrice du Crédit et de la Responsabilité Sociale et Environnementale
Pêh-Soumaïla OUATTARA	Directeur Juridique et du Recouvrement
Sékou SANOGO	Directeur Financier et Comptable
Jonas YAO N'DRI	Directeur de l'Organisation et des Projets



La propriété à petites mensualités

PRÊT PERSONNEL IMMOBILIER



ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



 **80 200 800**

Côte d'Ivoire: 8-10, Avenue Joseph Anoma - nsiabanque.ci@groupensia.com - www.nsiabanque.ci

NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.

Suivez-nous sur :    YouTube



États Financiers 2018

I - BILAN (en millions de FCFA)

ACTIF	2017*	2018
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	26 320	37 355
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	166 063	170 887
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	26 627	12 553
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	698 777	736 553
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	2 762	761
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1 574	8 827
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	0	0
AUTRES ACTIFS	25 427	51 434
COMPTES DE RÉGULARISATION	11 159	5 621
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	1 015	4 168
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	9 950	9 910
PRÊTS SUBORDONNÉS	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 279	7 598
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 306	39 067
TOTAL DE L'ACTIF	1 013 259	1 084 734

(*) Les chiffres 2017 ont été retraités selon les règles du Plan Comptable Bancaire révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 (comptes pro-forma 2017)

PASSIF	2017*	2018
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	154 045	239 618
DETTES A L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	722 081	714 546
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	18 813	13 846
COMPTES DE RÉGULARISATION	9 243	8 305
PROVISIONS	6 041	6 877
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	14 738	12 978
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	88 298	88 564
CAPITAL SOUSCRIT	23 170	23 170
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	25 129	25 129
RÉSERVES	13 885	16 815
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)	16 099	11 254
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	10 015	12 196
TOTAL DU PASSIF	1 013 259	1 084 734

(*) Les chiffres 2017 ont été retraités selon les règles du Plan Comptable Bancaire révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 (comptes pro-forma 2017)

PASSIF	2017*	2018
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	116 245	214 692
ENGAGEMENTS DE GARANTIES	61 340	67 279
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 213 122	1 874 017
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

(*) Les chiffres 2017 ont été retraités selon les règles du Plan Comptable Bancaire révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 (comptes pro-forma 2017)

II - COMPTE DE RÉSULTAT (en millions de FCFA)

PRODUITS/CHARGES	2017*	2018
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	57 524	65 053
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-18 631	-23 289
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	378	264
COMMISSIONS (PRODUITS)	18 113	19 534
COMMISSIONS (CHARGES)	-2 910	-4 929
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	3 050	3 884
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 467	8 660
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 319	-1 415
PRODUIT NET BANCAIRE	62 672	67 762
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-33 873	-36 846
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-5 959	-5 548
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 840	25 368
COÛT DU RISQUE	-9 723	-10 401
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 117	14 967
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	1 172	367
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	14 289	15 334
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-4 274	-3 138
RÉSULTAT NET	10 015	12 196

(*) Les chiffres 2017 ont été retraités selon les règles du Plan Comptable Bancaire révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 (comptes pro-forma 2017)

III - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (au franc près)

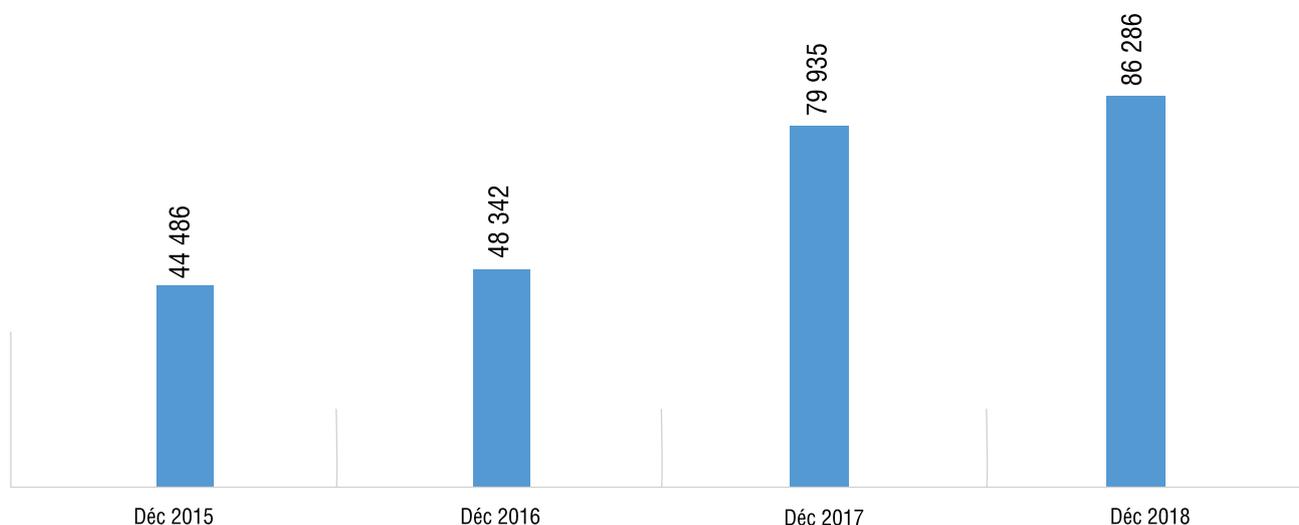
PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	12 195 825 154
REPORT À NOUVEAU ANTÉRIEUR	11 253 916 554
BÉNÉFICE À RÉPARTIR	23 449 741 708
PROPOSITION DE RÉPARTITION	
DOTATION DE LA RÉSERVE OBLIGATOIRE (15% DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018)	1 829 373 773
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (46,85% DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018)	5 000 000 000
AFFECTATION AU COMPTE « REPORT À NOUVEAU »	16 620 367 935

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres comme suit

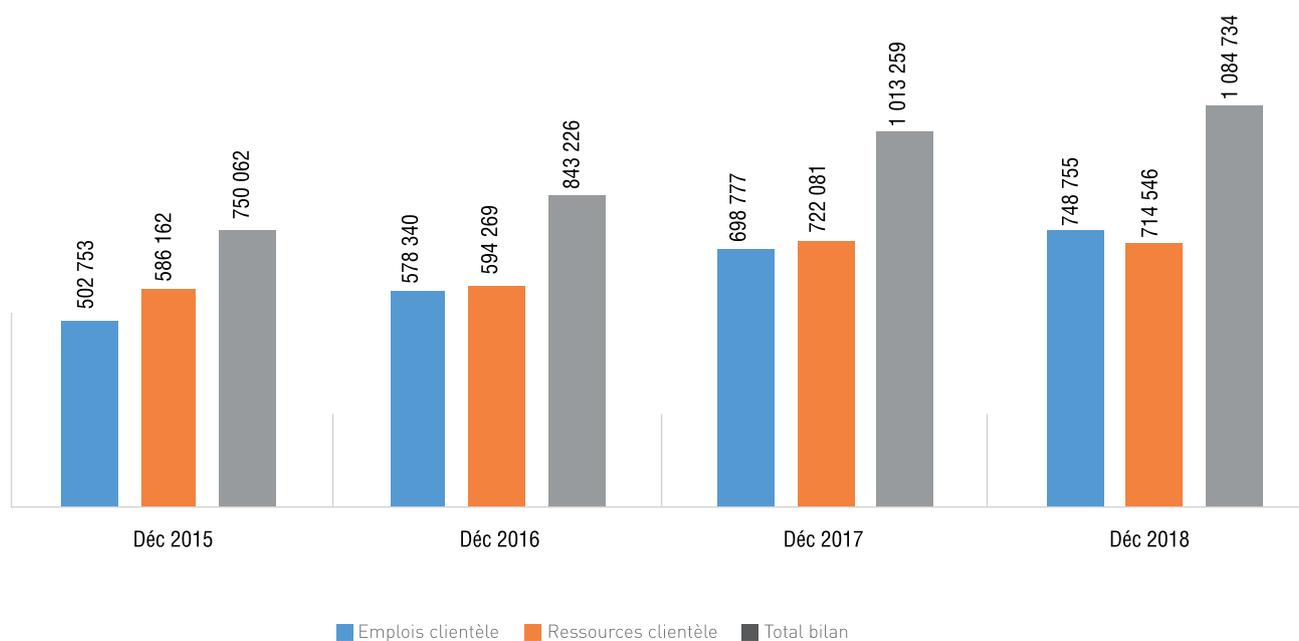
	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION
CAPITAL	23 170 000 000	23 170 000 000
RÉSERVES OBLIGATOIRES	13 315 423 273	15 144 797 046
RÉSERVES FACULTATIVES	3 500 000 000	3 500 000 000
REPORT À NOUVEAU	11 253 916 554	16 620 367 935
PRIME D'ÉMISSION	25 129 123 000	25 129 123 000
CAPITAUX PROPRES	76 368 462 827	83 564 287 981
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	12 195 825 154	—
DIVIDENDES À DISTRIBUER	—	5 000 000 000
TOTAUX	88 564 287 981	88 564 287 981

IV - CHIFFRES CLÉS (en millions de FCFA)

1 - FONDS PROPRES EFFECTIFS



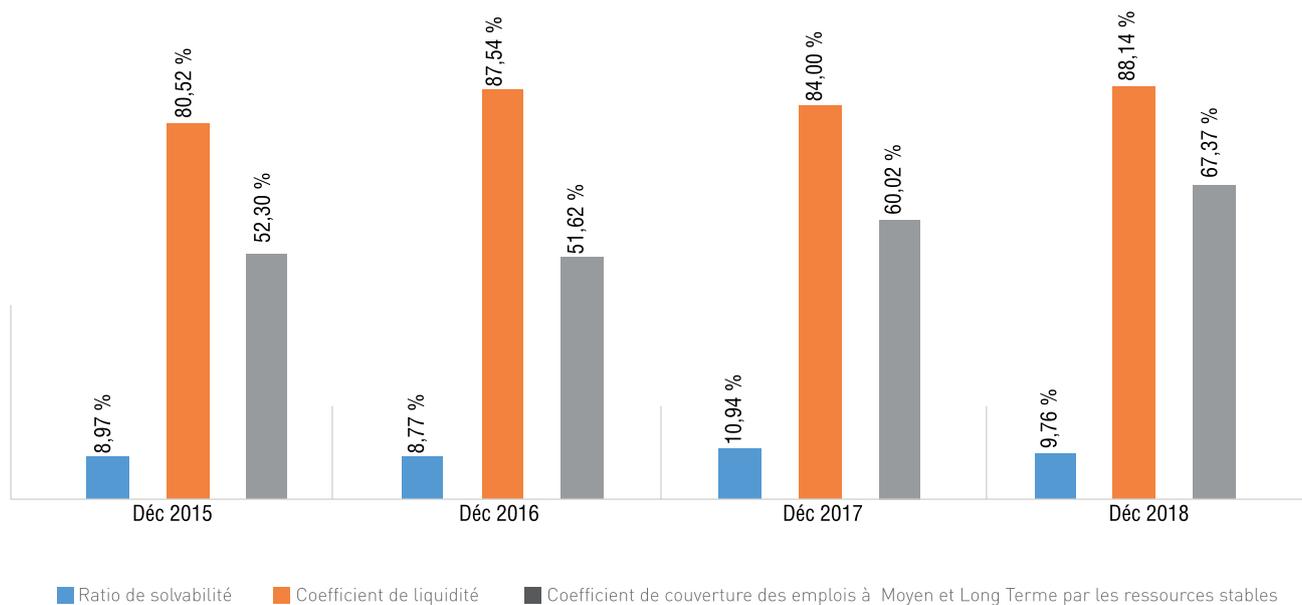
2 - ÉVOLUTION DES RESSOURCES CLIENTÈLE, DES EMPLOIS CLIENTÈLE ET DU TOTAL DU BILAN



* Nombre de clients au 31/12/2018 : 282 274

* Nombre d'automates au 31/12/2018 : 125

3 - ÉVOLUTION DES RATIOS PRUDENTIELS



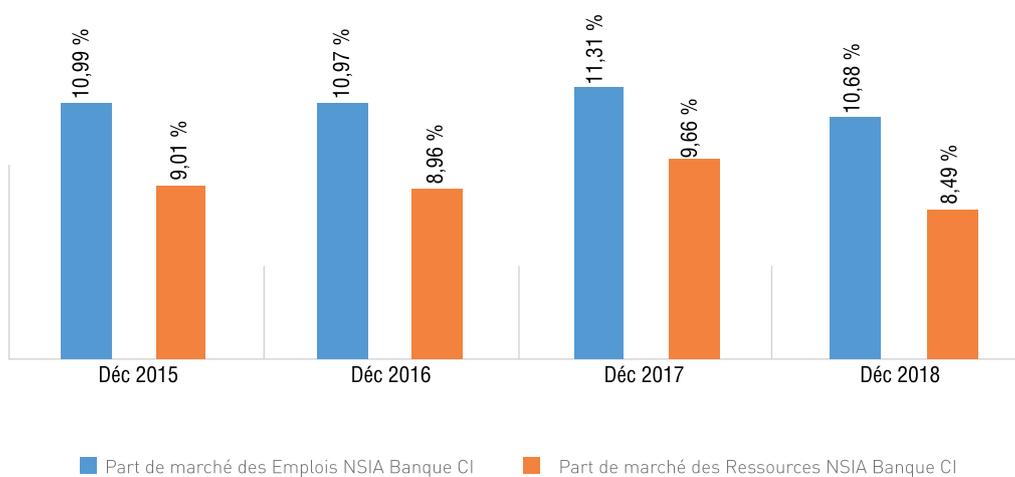
Ratios prudentiels

Ratio de solvabilité
 Coefficient de liquidité
 Coefficient de couverture des emplois à Moyen et Long Terme par les ressources stables

Normes

Min 9,5 %
 Min 75 %
 Min 50 %

4 - ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ CLIENTÈLE*



*Source : www.apbef-ci.com

5 - ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

COMPOSANTES DU PNB	2017*	2018	VARIATION
Intérêts et produits assimilés	57 524	65 053	13,1%
Intérêts et charges assimilées	-18 631	-23 289	25,0%
Revenus des titres à revenu variable	378	264	-30,2%
MARGES SUR INTÉRÊTS	39 271	42 028	7,0%
Commissions (produits)	18 113	19 534	7,8%
Commissions (charges)	-2 910	-4 929	69,4%
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	3 050	3 884	27,3%
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	
COMMISSIONS NETTES	18 253	18 489	1,3%
Autres produits d'exploitation bancaire	6 467	8 660	33,9%
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 319	-1 415	7,3%
NET DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 148	7 245	40,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	62 672	67 762	8,1%

6 - ÉVOLUTION DES FRAIS DE GESTION

COMPOSANTES DU PNB	2017*	2018	VARIATION
Charges générales d'exploitation	-33 873	-36 846	8,78%
Amortissements et provisions sur immobilisations	-5 359	-5 548	-6,89%
TOTAL FRAIS DE GESTION	-39 832	-42 394	6,43%

(*) Les chiffres 2017 ont été retraités selon les règles du Plan Comptable Bancaire révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 (comptes pro-forma 2017)

Effectif total au 31/12/2018 : 971



En 2019, nous continuerons
à être meilleurs pour vous !



Grâce à votre confiance et au dévouement de nos équipes, nous avons obtenu, en 2018, le **Prix d'Excellence du Meilleur Etablissement du secteur Financier** décerné par l'Etat de Côte d'Ivoire, dans la catégorie « Domaine de la gestion Economique et Financière ».

Cette distinction, qui reflète les valeurs promues au sein de notre institution (**Responsabilité, Innovation, Culture Client, Intégrité et Performance**), confirme notre engagement à vous offrir une expérience bancaire encore meilleure en 2019.



80 200 800

Côte d'Ivoire: 8-10, Avenue Joseph Anoma - nsiabanque.ci@groupensia.com - www.nsiabanque.ci

NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.

Suivez-nous sur : [f](#) [in](#) [You Tube](#)



Rapport de gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2018

I - FAITS MARQUANTS 2018

L'année 2018 s'est caractérisée par les évènements suivants :

Au plan de l'environnement concurrentiel :

- une présence plus soutenue et plus agressive des banques en matière de communication, en particulier sur les offres digitales qui deviennent un élément de différenciation ;
- la guerre des taux entre les banques, avec des prêts immobiliers à 6 % et des comptes courants rémunérés à 3,25 % ;
- le renforcement de la position des compagnies de téléphonie sur l'activité de transfert d'argent.

Au plan de la stratégie commerciale :

- la poursuite de l'extension et la modernisation du réseau avec l'ouverture de 03 nouvelles agences ;
- le renouvellement du certificat ISO 9001 version 2015 qui traduit l'engagement de la banque dans l'amélioration continue de ses prestations ;
- le renforcement de la présence dans la zone UMOA induit par une prise de participation au capital de DIAMOND Bank S.A à hauteur de 20%. À ce jour les différentes succursales, à l'exception de celle de la Côte d'Ivoire, ont procédé au changement de dénomination.

Au plan réglementaire :

- l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2018 du PCB révisé et de ses instructions d'application du nouveau dispositif prudentiel inspiré des accords Bâle II & III. Ces changements ont eu des incidences significatives sur l'activité, notamment en termes d'appréciation du risque de crédit ;
- l'interdiction faite aux banques de vendre et acheter des devises.

Au niveau de l'activité :

- la survenance de risques importants sur certains dossiers de crédit ayant entraîné des déclassements et constitution de

provisions, à savoir la décision de mise en liquidation de certains acteurs clés du secteur café-cacao (SAF CACAO, CHOCO Ivoire, CIPEXI) ;

- le ralentissement des financements de campagne et les tensions de trésorerie consécutives à la décision de mise en liquidation de certains acteurs clés du secteur café-cacao (SAF CACAO, CHOCO Ivoire, CIPEXI) ;
- la rareté de devises complexifiant l'exécution des transferts pour le compte de la clientèle et impactant les revenus liés au change et au transfert pour le compte de la clientèle.

Au niveau opérationnel :

- la comptabilisation du risque opérationnel subi par la banque (carte prépayée Crystal) pour un montant de 1,3 milliard de francs CFA ;
- la perte de revenus subséquente, estimée à 500 millions de francs CFA.

II - ANALYSE DU BILAN (en millions de FCFA)

Au terme de l'exercice écoulé, le bilan de la banque se présente comme suit :

ACTIF	2017*	2018	VARIATION
Caisse, Banque Centrale, CCP	26 320	37 355	11 035
Effets publics et valeurs assimilées	166 063	170 887	4 824
Créances interbancaires et assimilées	26 627	12 553	-14 074
Créances sur la clientèle	698 777	736 553	37 776
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 762	761	-2 001
Actions et autres titres à revenu variable	1 574	8 827	7 253
Actionnaires ou associés	0	0	0
Autres actifs	25 427	51 434	26 007
Comptes de régularisation	11 159	5 621	-5 538
Participations et autres titres détenus à long terme	1 015	4 168	3 153
Parts dans les entreprises liées	9 950	9 910	-40
Prêts subordonnés	0	0	0
Immobilisations incorporelles	6 279	7 598	1 319
Immobilisations corporelles	37 306	39 067	1 761
TOTAL ACTIF	1 013 259	1 084 734	71 475

ACTIF	2017*	2018	VARIATION
Banques Centrales, CCP	0	0	0
Dettes interbancaires et assimilées	154 045	239 618	85 573
Dettes à l'égard de la clientèle	722 081	714 546	-7535
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres passifs	18 813	13 846	-4 967
Comptes de régularisation	9 243	8 305	-938
Provisions	6041	6877	836
Emprunts et titres émis subordonnés	14 738	12 978	-1 760
Capitaux propres et ressources assimilées	88 298	88 564	266
Capital souscrit	23170	23170	0
Primes liées au capital	25 129	25 129	0
Réserves	13 885	16 815	2 930
Écarts de réévaluation	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0
Report à nouveau (+/-)	16 099	11 254	-4 845
Résultat de l'exercice (+/-)	10 015	12 196	2 181
TOTAL PASSIF	1 013 259	1 084 734	71 475

(*) Les chiffres 2017 ont été retraités selon les règles du Plan Comptable Bancaire révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 (comptes pro-forma 2017)

Dans le contexte économique globalement favorable qu'a connu la Côte d'Ivoire en 2018, l'activité de NSIA Banque Côte d'Ivoire s'est accrue avec un total bilan passant de 1 013 milliards de francs CFA en décembre 2017 à 1 085 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.

Caisse et Créances interbancaires : Les opérations de trésorerie et interbancaires (50 milliards de francs CFA) affichent une baisse de 3% (3 milliards de francs CFA) par rapport à décembre 2017 (53 milliards de francs CFA).

Les encaisses sont restées stables de 2017 à 2018 avec un

encours de 21 milliards de francs CFA à fin 2018.

L'encours des créances interbancaires au 31 décembre 2018 s'établit à 13 milliards de francs CFA et est constitué des avoirs chez les différents correspondants bancaires et des placements interbancaires.

Les **créances sur la clientèle** croissent de 5% passant ainsi de 699 milliards de francs CFA en 2017 à 737 milliards de francs CFA en 2018.

La situation détaillée des créances sur la clientèle est précisée ci-après :

Créances sur la clientèle	2017*	2018
Portefeuille d'effets commerciaux	9 717	23 638
Crédits de campagne	56 444	52 509
Crédits ordinaires	201 478	158 263
Comptes ordinaires débiteurs	93 113	105 577
Crédits à moyen et long terme	268 423	352 386
Crédit-bail	12 932	15 952
Net des créances en souffrance	56 671	28 228
TOTAL CRÉANCES CLIENTÈLE	698 777	736 553

Les **emplois à la clientèle des particuliers** s'élèvent à un peu plus de 122 milliards de francs CFA à fin 2018 et affichent une progression de 13% comparée à 2017.

L'appui constant apporté aux clients entreprise dont des filiales de grands groupes internationaux, dans la réalisation de leurs projets d'investissements se traduit par une augmentation de 91 milliards de francs CFA des prêts aux sociétés.

Les **immobilisations financières** affichent à fin 2018, un encours de 195 milliards de francs CFA et sont en hausse de 13 milliards de francs CFA par rapport à 2017, en raison de souscriptions d'emprunts obligataires des États de la zone UEMOA notamment de la Côte d'Ivoire.

Les **encours nets de crédit-bail** s'établissent à 16 milliards de francs CFA en 2018 contre 13 milliards de francs CFA à fin 2017, soit une croissance de 23% qui s'explique par la redynamisation du département en charge des activités crédit-bail (réalisation de plusieurs campagnes au cours de l'exercice 2018).

Les **immobilisations (corporelles et incorporelles)** croissent globalement de 7% passant de 44 milliards de francs CFA en 2017 à 47 milliards de francs CFA en 2018. Cette hausse nette fait suite aux investissements réalisés les années antérieures.

Sur les **autres actifs et comptes d'ordre et divers**, on note une progression de 56%, passant de 37 milliards de francs CFA en 2017 à 57 milliards de francs CFA à fin 2018.

Dettes interbancaires : Les ressources de trésorerie affichent

un solde de 240 milliards francs CFA et sont en hausse de 56% par rapport à décembre 2017 (154 milliards de francs CFA) compte-tenu des emprunts interbancaires à court terme contractés en vue de soutenir la liquidité de la banque.

Au 31 décembre 2018, cette ligne enregistre, notamment, le refinancement obtenu auprès de la Banque Centrale (BCEAO) pour 121 milliards de francs CFA ainsi que celui obtenu auprès d'autres partenaires bancaires internationaux.

Dettes à l'égard de la clientèle : Les dépôts de la clientèle affichent un encours de 715 milliards de francs CFA et sont en baisse de 7,5 milliards de francs CFA par rapport à décembre 2017, soit une baisse de 1%. Ce recul s'explique principalement par :

- une diminution de 10 milliards de francs CFA des ressources en comptes créditeurs qui sont passées de 30 milliards de francs CFA un an plus tôt à 20 milliards de francs CFA à fin décembre 2018 ;
- Une régression des comptes de dettes à vue de 18 milliards de francs CFA (5%) par rapport à décembre 2018.

Autres passifs et comptes d'ordre et divers, ce poste enregistre une baisse de 21%, passant de 28 milliards de francs CFA en 2017 à 22 milliards de francs CFA en 2018.

Le niveau des **provisions pour risques et charges** est en hausse de 14% (0,8 milliard de francs CFA), passant de 6 milliards de francs CFA en 2017 à 7 milliards de francs CFA à fin 2018.

Les **emprunts subordonnés** sont en baisse de 1,8 milliard

de francs CFA par rapport à fin décembre 2018 consécutivement aux remboursements de certaines échéances auprès de la BOAD.

Les **capitaux propres** sont restés quasiment stables avec une légère augmentation de 0,3 milliard de francs CFA par rapport à 2017.

III - ANALYSE DU RÉSULTAT (en millions de FCFA)

Au terme de l'exercice écoulé, le compte de résultat de la banque se présente comme suit :

Indicateurs de résultats	2017*	2018	Variation
Produit Net Bancaire	62 672	67 762	5 090
Charges générales d'exploitation	-33 873	-36 846	-2 973
Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises)	-5 959	-5 548	411
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	22 840	25 368	2528
Coût net du risque	-9 723	-10 401	-678
Résultat d'exploitation	13 117	14 967	1 850
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	1172	367	-805
Résultat courant avant impôt	14 289	15 334	1 045
Impôt sur le bénéfice	-4 274	-3 138	1136
RÉSULTAT NET	10 015	12 196	2 181

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** au 31 décembre 2018 s'établit à 68 milliards de francs CFA contre 63 milliards de francs CFA réalisé en décembre 2017, soit une hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution du PNB résulte de la croissance de la marge d'intermédiation d'environ 7% consécutivement à l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au niveau relativement élevé des titres détenus en portefeuille.

Les **frais généraux** augmentent de 9% entre 2017 et 2018 et s'établissent à 37 milliards de francs CFA. Ces charges sont constituées de 18 milliards de francs CFA de **frais de personnel**, en hausse de 10% par rapport à décembre 2017, et de 19 milliards de francs CFA **autres frais généraux** en hausse de 4% par rapport à l'exercice 2017.

Les **charges d'amortissement et provisions sur immobilisations** (nettes des reprises de provisions) s'affichent à 6 milliards de francs CFA et sont en baisse de 0,4 milliard de francs CFA par rapport à 2017.

En conséquence de ces évolutions, le **Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** au 31 décembre 2018 s'établit à 25 milliards de francs CFA contre 23 milliards de francs CFA en 2017, soit une progression de 11%.

Le **coefficient d'exploitation** à fin 2018 s'élève à 62% contre 64% en 2017.

Le **coût net du risque** a légèrement progressé de 0,7 milliard de francs CFA, passant de 9,7 milliards de francs CFA en 2017 à 10,4 milliards de francs CFA à fin 2018.

La **charge d'impôt BIC** 2018 s'élève à 3 milliards de francs CFA contre 4 milliards de francs CFA en 2017.

Le **résultat net cumulé** au 31 décembre 2018, s'établit en conséquence à 12,2 milliards de francs CFA contre 10 milliards de francs CFA réalisé à fin 2017.

IV - ÉVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS ET RATIOS PRUDENTIELS

Liste des normes prudentielles	Niveau à respecter	Niveau observé	Situation de l'établissement
A. Normes de solvabilité			
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	6,25%	8,34%	Conforme
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	7,25%	8,34%	Conforme
Ratio de solvabilité total (%)	9,5%	9,76%	Conforme
B. Norme de division des risques			
Norme de division des risques	55%	50,58%	Conforme
C. Ratio de levier			
Ratio de levier	3%	5,44%	Conforme
C. Ratio de levier			
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	25%	9,71%	Conforme
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	15%	0,23%	Conforme
Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	60%	0,19%	Conforme
Limite sur les immobilisations hors exploitation	15%	0,35%	Conforme
Limite sur le total des immobilisations et des participations	100%	70,43%	Conforme
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	20%	19,06%	Conforme

V - ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article 547-1 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, un compte-rendu de l'état de la participation des salariés au capital social, au dernier jour de l'exercice 2018, doit être produit.

À ce jour, il est constitué de 102 612 actions représentant 0,44 % du capital social.

La détention des actions NSIA Banque Côte d'Ivoire par les salariés se fait à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). Ce FCPE dénommé EVOLUTIS a été agréé depuis le 10 décembre 2018 par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Les caractéristiques du FCPE sont rappelées ci-après :

Fiche signalétique	
Dénomination	Evolutis
Classification	OPCVM Diversifié
Affectation des revenus	Capitalisation
Valeur liquidative d'origine	5000 F CFA
Promoteur	NSIA Banque Côte d'Ivoire
Gestionnaire	NSIA Asset Management
Dépositaire	UBA Côte d'Ivoire
Distributeur	NSIA Banque Côte d'Ivoire
Commissaire aux comptes	Deloitte
Durée de placement minimale	Rachat possible après une durée d'adhésion minimum de 5 ans sauf en cas de licenciement ou de démission
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire
Commission de souscription (droit d'entrée)	0 %
Commission de rachat (droit de sortie)	0 %
Frais de fonctionnement du fonds (payable directement par le fonds)	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion : 1,5 % HT* l'an de l'actif net • Frais de Commissaire aux comptes : 1 500 000 FCFA annuel • Redevance CREPMF : 1 000 000 FCFA • Commission sur actifs sous gestion : 0.1 ‰ l'an de l'assiette d'actifs

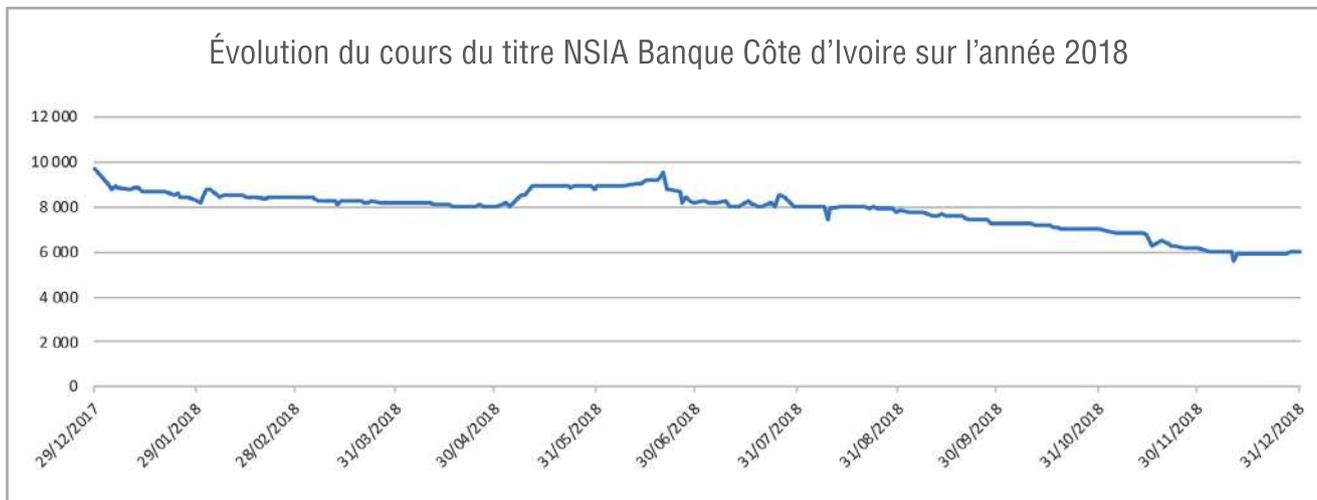
VI - SITUATION DU TITRE NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières a enregistré un repli de 29,14% de son indice de référence (BRVM Composite) au 31 décembre 2018, en liaison avec la baisse de tous les indices sectoriels du marché. Au nombre de ceux-ci, BRVM Finances (- 23,07%).

L'action NSIA Banque Côte d'Ivoire a enregistré un retrait de 37,89 %, après avoir terminé l'année 2018 à 6 000 francs CFA. Sur l'année 2018, le nombre total de transactions enregistrées sur la valeur NSIA Banque Côte d'Ivoire s'élève à 5 574 échanges. Lesdits échanges ont porté sur 1 057 129 actions, pour une valeur globale de 8 829 668 805 francs CFA.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE

ISIN	CI0000002416
Nombre d'actions au 31 décembre 2018	23 170 000
Valeur nominale de l'action	1 000
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	
Cours + haut	9 500
Cours + bas	5 550
Cours moyen	7 862
Cours de clôture	6 000
Valeur moyenne quotidienne des transactions (FCFA)	36 039 465
Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 (FCFA)	139 020 000 000



VII - AUTRE INFORMATION

La Société Agricole de Café Cacao (SACC) a bénéficié en ce début d'exercice 2019, d'un concours de 24,7 milliards francs CFA dont

l'objet est le paiement du prix de cession de la reprise des actifs des entités SAF-CACAO.

VIII - PERSPECTIVES 2019

L'environnement économique et social de la Côte d'Ivoire est plutôt favorable en ce premier semestre 2019 et la dynamique de croissance du PIB devrait se poursuivre avec des prévisions de l'ordre de 7,5%.

NSIA Banque Côte d'Ivoire poursuivra sa politique de maîtrise de charges afin d'améliorer son coefficient d'exploitation tout en travaillant à rehausser le niveau du PNB.

Un accent particulier sera mis sur la collecte de ressources en mettant à contribution le vaste réseau d'agences.

La banque demeurera active sur le financement des acteurs économiques de divers secteurs d'activité.

Ce développement sera soutenu par le renforcement des compétences au moyen d'un plan de formations adaptées aux besoins identifiés.

Les différents indicateurs de gestion ainsi que le résultat net devraient donc s'améliorer sur l'année 2019 comparativement à l'exercice écoulé.

La finalisation de l'opération d'apport partiel d'actif de DIAMOND Bank Côte d'Ivoire à NSIA Banque Côte d'Ivoire, prévue en 2019, permettra à la banque de consolider son positionnement sur le marché.

Le nouvel Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, adopté le 26 janvier 2017, fait désormais obligation aux entités inscrites à une bourse des valeurs de produire en sus de leurs états financiers individuels, des états financiers en normes internationales d'information financière (IFRS) et ce, à compter du 1er janvier 2019.

Afin de permettre la comparabilité des informations financières, les données chiffrées de 2018 feront l'objet de retraitement selon les normes IFRS.

Rapport général des Commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2018

KPMG Côte d'Ivoire
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Ernst & Young S.A.
Résidence Neuilly
5, Avenue Marchand, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Téléphone : 20 21 11 15
Fax : 20 21 12 59

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Siège social : Abidjan-Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 23 170 000 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Aux actionnaires de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire et autres informations.

I - Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le hors-bilan et les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) Révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note 4.3 des annexes aux états financiers annuels relative au changement de référentiel comptable, ainsi qu'à son impact sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative de ce poste dans le bilan de la Banque (FCFA 736 553 millions) et de celle du coût net du risque associé dans le résultat de l'exercice (impact négatif de FCFA 10 401 millions). Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur les détails de ces postes des états financiers annuels sont donnés dans la note A de la note annexe « 4.1 Règles et méthodes » aux états financiers annuels.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date d'arrêté des comptes au regard de l'instruction N°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'évaluer le niveau de provision déterminé par la banque et constaté dans ses livres au 31 décembre 2018.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la banque.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux comptes.

II - Vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels), le formulaire de déclaration des états prudentiels (FODEP) et le projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou

encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux comptes

Abidjan, le 13 mai 2019

KPMG Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associée

Annexe 1 : Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de Commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des Sociétés Commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent

de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établissent ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Votre compte bancaire à petite mensualité



PACK **ECO**

Besoin d'un compte bancaire adapté à vos revenus ? Optez pour le **Pack Eco**, le compte des revenus inférieurs à 80 000 F CFA.

Bénéficiez de 04 produits bancaires à un tarif forfaitaire de **1 725 FCFA TTC / mois** :

- Un compte chèque
- Une carte bancaire
- Un produit de banque à distance pour gérer votre compte 24h/24 et 7j/7
- Une assurance vie liée au Compte

Accédez également au crédit pour concrétiser vos projets avec notre offre Prêt Eco, à 7,5% HT*.

* Mensualité : à partir de 24.000 F CFA - TAEG : 13,57% TTC pour un prêt d'un montant de 300.000 FCFA et remboursable sur 12 mois. Voir conditions de l'offre disponibles en agence et sur www.nsiabanque.ci

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états financiers dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un résultat net bénéficiaire de douze milliards cent quatre-vingt-quinze millions huit cent vingt-cinq mille cent cinquante-quatre (12 195 825 154) francs CFA.

En outre, l'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate que l'impact global de la première application du Plan Comptable Bancaire révisé, institué par la décision n°357-11-2016 de la BCEAO, entré en vigueur le 1er janvier 2018, se traduit par une baisse affectant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018 à hauteur de neuf milliards six cent soixante-dix millions trente-six mille cinq cent soixante-quatre (9 670 036 564) francs CFA et approuve cette incidence sur les comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, l'Assemblée Générale approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé et donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de douze milliards cent quatre-vingt-quinze millions huit cent vingt-cinq mille cent cinquante-quatre (12 195 825 154) francs CFA et d'un report à nouveau antérieur de onze milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent seize mille cinq cent cinquante-quatre (11 253 916 554) francs CFA, soit un résultat distribuable de vingt-trois milliards quatre cent quarante-neuf millions sept cent quarante-et-un mille sept cent huit (23 449 741 708) francs CFA.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat comme suit :

- Dotation de la réserve obligatoire	: 1 829 373 773 francs CFA
- Distribution de dividendes	: 5 000 000 000 francs CFA
- Affectation au compte « Report à nouveau »	: 16 620 367 935 francs CFA

Le dividende unitaire brut ressort à 215,79 francs CFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres comme suit :

	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION
Capital	23 170 000 000	23 170 000 000
Réserves obligatoires	13 315 423 273	15 144 797 046
Réserves facultatives	3 500 000 000	3 500 000 000
Report à nouveau	11 253 916 554	16 620 367 935
Prime d'émission	25 129 123 000	25 129 123 000
CAPITAUX PROPRES	76 368 462 827	83 564 287 981
Résultat de l'exercice	12 195 825 154	-
Dividendes à distribuer	-	5 000 000 000
TOTAUX	88 564 287 981	88 564 287 981

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée, à l'exception du mandat de Monsieur Christian NOYER, dont l'expiration interviendra en 2021.

En vue d'harmoniser la durée des mandats des Administrateurs, l'Assemblée Générale décide de mettre fin, à compter de ce jour, au mandat de Monsieur Christian NOYER et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

NEUVIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois (3) ans, arrivant à expiration en 2022, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les personnes ci-après désignées :

- **Monsieur Jean Kacou DIAGOU**, de nationalité ivoirienne, demeurant à Songon (Côte d'Ivoire) ;
- **Monsieur Amadou KANE**, de nationalité sénégalaise, demeurant à Dakar (Sénégal) ;
- **Madame Madeleine YAO**, de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- **Monsieur Christian NOYER**, de nationalité française, demeurant à Paris (France) ;
- **Monsieur François KABORE**, de nationalité burkinabè, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- **Monsieur Edouard MESSOU**, de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- **NSIA PARTICIPATIONS SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 15 311 420 000 de francs CFA, dont le siège social est situé à Abidjan-Plateau, Immeuble MANZI, rue A43, 01 BP 1393 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2006-B-1596 ;
- **NSIA VIE ASSURANCES** (Côte d'Ivoire), Société Anonyme avec Conseil d'Administration, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 000 420 000 de francs CFA, dont le siège social est situé à l'Immeuble SIANNE à Abidjan Cocody, II Plateaux-Vallons Rue des jardins, 01 BP 4092 Abidjan 01 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1988-B-125872 ;
- **IPS CNPS**, Société de Droit Privé de Type Particulier créée par le décret n° 2000-487 du 12 juillet 2000 et régie par les lois n° 99-476 et 99-477 du 02 août 1999, avec un fonds d'établissement de 10 000 000 000 de francs CFA, dont le siège social est sis à la Rue du Commerce, 10 Avenue du Général DE GAULLE, Abidjan Plateau, 01 BP 317 Abidjan ;

- **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, Société de droit Canadien, dont le siège social est sis à 600 Rue de la Gauchetière Ouest Montréal (Québec), H3B4L2 ;

- **IPS CGRAE**, Société de Droit Privé de Type Particulier, créée par le décret n° 2012-367 du 18 avril 2012 et régie par la loi n° 99-476 du 02 août 1999, avec un fonds d'établissement de 10 000 000 000 de francs CFA.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction, pour l'exercice 2019, la somme globale brute annuelle de deux cent dix-sept millions six cent quarante-sept mille cinquante-neuf (217 647 059) francs CFA. Le Conseil d'Administration répartira librement les indemnités de fonction entre ses membres.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats du cabinet Ernst & Young, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et du cabinet UNICONSEIL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer :

- Le Cabinet **GRANT THORNTON COTE D'IVOIRE**, représenté par **Monsieur Georges Yao-YAO**, expert-comptable diplômé, sis à Abidjan Plateau, Avenue Franchet d'Esperey, Immeuble Ollo Bât. B 8e étage, 01 BP 12721 Abidjan 01, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Le Cabinet **UNICONSEIL**, représenté par **Monsieur Yao Djué TIEMELE**, expert-comptable diplômé, sis à Abidjan Plateau, Avenue Lamblin, Immeuble NSIA Banque CI, 8ème Etage, 01 BP 5552 Abidjan 01, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021.

Ces désignations sont faites sous réserve de leur approbation par la Commission Bancaire.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.



Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 23 170 000 000 FCFA
Siège social : 8-10, Avenue Joseph Anoma Abidjan-Plateau 01 BP 1274 Abidjan 01
RCCM : CI-ABJ-1981-B-52039
N° d'inscription sur la liste des banques : A 0042 Q

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MAI 2019



L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt-huit mai,
A dix heures trente minutes.

Les Actionnaires de NSIA Banque Côte d'Ivoire se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'espace Latrille Event, à Abidjan Cocody, Deux Plateaux, Boulevard Latrille, sur convocation du Conseil d'Administration par avis inséré dans le journal Fraternité Matin n° 16 322 du 13 mai 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émergée par chaque Actionnaire, tant en son nom qu'en qualité de mandataire, en entrant en séance.

ASSISTENT EGALEMENT A CETTE ASSEMBLEE :

- | | |
|----------------------------|---|
| - M. Léonce YACE | Directeur Général de NSIA Banque Côte d'Ivoire |
| - Mme Patricia AKPANGNI | Secrétaire des Conseils Groupe |
| - M. Sékou Chérif SANOGO | Directeur Financier et Comptable de NSIA Banque Côte d'Ivoire |
| - Le cabinet ERNST & YOUNG | Commissaire aux Comptes, représenté par Mme Ariel Inès BAMBA |
| - Le cabinet KPMG | Commissaire aux Comptes, représenté par M. Franck NANGBO |

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Kacou DIAGOU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Mansan D. DIAGOU Epouse EHILE, mandataire de la Société NSIA Participations et Madame SEKA Sonia Nadège épouse TOURE, mandataire de la Société NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) représentant les deux actionnaires possédant le plus grand nombre d'actions, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Patricia AKPANGNI est désignée secrétaire de séance.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les scrutateurs que 509 actionnaires présents ou représentés possèdent 20 025 486 actions sur les 23 170 000 actions formant le capital social, soit un taux de participation de 86,43 %.

L'Assemblée réunissant ainsi plus du quart des actions ayant droit de vote, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le journal Fraternité Matin n°16 322 du 13 mai 2019 contenant l'avis de convocation et les copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Le registre de présence à l'Assemblée ;
- L'inventaire de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que ses annexes ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Le rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- Le texte du projet de résolutions ;
- Les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents comptables précités, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, le texte du projet de résolutions, ainsi que la liste des actionnaires ont été tenus à la disposition de ces derniers au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
5. Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
6. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux Administrateurs ;
8. Vote sur les conventions réglementées en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
10. Examen des mandats des Administrateurs ;
11. Nomination des Administrateurs ;
12. Fixation de la somme annuelle allouée aux Administrateurs à titre d'indemnité de fonction ;
13. Nomination de Commissaires aux comptes ;
14. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne la parole au Directeur Général pour la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les activités et les comptes de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes donnent lecture de leurs rapports général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et spécial sur les conventions visées par les articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

A la suite des Commissaires aux Comptes, le Président donne lecture de son rapport établi conformément aux dispositions aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Certains actionnaires félicitent la Direction Générale pour le travail abattu et les performances réalisées au cours de l'exercice 2018.

Par la suite, différentes questions sont posées par les actionnaires qui portent, notamment sur les points suivants :

- a) Les créances SAFCACAO
- b) La politique de mobilisation des ressources
- c) La fraude à la carte prépayée Crystal
- d) La valeur boursière des actions NSIA

A l'issue de ces échanges, plus personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour sus rappelé :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états financiers dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un résultat net bénéficiaire de **douze milliards cent quatre-vingt-quinze millions huit cent vingt-cinq mille cent cinquante-quatre (12 195 825 154) francs CFA**.

En outre, l'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate que l'impact global de la première application du Plan Comptable Bancaire révisé, institué par la décision n°357-11-2016 de la BCEAO, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, se traduit par une baisse affectant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018 à hauteur de **neuf milliards six cent soixante-dix millions trente-six mille cinq cent soixante-quatre (9 670 036 564) francs CFA** et approuve cette incidence sur les comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

TROISIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du

GIE, l'Assemblée Générale approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote, étant précisé que les personnes intéressées ne prennent pas part au vote et leur voix n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé et donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

SEPTIÈME RÉOLUTION

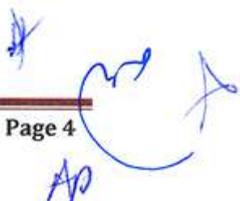
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de **douze milliards cent quatre-vingt-quinze millions huit cent vingt-cinq mille cent cinquante-quatre (12 195 825 154) francs CFA** et d'un report à nouveau antérieur de **onze milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent seize mille cinq cent cinquante-quatre (11 253 916 554) francs CFA**, soit un résultat distribuable de **vingt-trois milliards quatre cent quarante-neuf millions sept cent quarante-et-un mille sept cent huit (23 449 741 708) francs CFA**.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat comme suit :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Dotation de la réserve obligatoire : | 1 829 373 773 francs CFA |
| - Distribution de dividendes : | 5 000 000 000 francs CFA |
| - Affectation au compte « Report à nouveau » : | 16 620 367 935 francs CFA |

Le dividende unitaire brut ressort à 215,79 francs CFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres comme suit :



	Avant répartition	Après répartition
Capital	23 170 000 000	23 170 000 000
Réserves obligatoires	13 315 423 273	15 144 797 046
Réserves facultatives	3 500 000 000	3 500 000 000
Report à nouveau	11 253 916 554	16 620 367 935
Prime d'émission	25 129 123 000	25 129 123 000
CAPITAUX PROPRES	76.368.462.827	83 564 287 981
Résultat de l'exercice	12 195 825 154	
Dividendes à distribuer	-	5 000 000 000
TOTAUX	88 564 287 981	88 564 287 981

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée, à l'exception du mandat de **Monsieur Christian NOYER**, dont l'expiration interviendra en 2021.

En vue d'harmoniser la durée des mandats des Administrateurs, l'Assemblée Générale décide de mettre fin, à compter de ce jour, au mandat de **Monsieur Christian NOYER** et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

NEUVIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois (3) ans, arrivant à expiration en 2022, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les personnes ci-après désignées :

- **Monsieur Jean Kacou DIAGOU**, de nationalité ivoirienne, demeurant à Songon (Côte d'Ivoire) ;
- **Monsieur Amadou KANE**, de nationalité sénégalaise, demeurant à Dakar (Sénégal) ;
- **Madame Madeleine YAO**, de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- **Monsieur Christian NOYER**, de nationalité française, demeurant à Paris (France) ;
- **Monsieur François KABORE**, de nationalité burkinabè, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- **Monsieur Edouard MESSOU**, de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- **NSIA PARTICIPATIONS SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 15 311 420 000 de francs CFA, dont le siège social est situé à Abidjan-Plateau, Immeuble MANZI,

- rue A43, 01 BP 1393 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2006-B-1596 ;
- **NSIA VIE ASSURANCES (Côte d'Ivoire)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 000 420 000 de francs CFA, dont le siège social est situé à l'Immeuble SIANNE à Abidjan Cocody, II Plateaux-Vallons Rue des jardins, 01 BP 4092 Abidjan 01 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1988-B-125872 ;
 - **IPS CNPS**, Société Privée de Type Particulier créée par le décret n° 2000-487 du 12 juillet 2000 et régie par les lois n° 99-476 et 99-477 du 02 août 1999, avec un fonds d'établissement de 10 000 000 000 de francs CFA, dont le siège social est sis à la Rue du Commerce, Avenue du Général DE GAULLE, Abidjan Plateau, 01 BP 317 Abidjan ;
 - **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, Société de droit Canadien, dont le siège social est sis à 600 Rue de la Gauchetière Ouest Montréal (Québec), H3B4L2 ;
 - **IPS CGRAE**, Société de droit privé de type particulier, créée par le décret n° 2012-367 du 18 avril 2012 et régie par la loi n° 99-476 du 02 août 1999, avec un fonds d'établissement de 10 000 000 000 de francs CFA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction, pour l'exercice 2019, la somme globale brute annuelle de **deux cent dix-sept millions six cent quarante-sept mille cinquante-neuf (217 647 059) francs CFA.**

Le Conseil d'Administration répartira librement les indemnités de fonction entre ses membres.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats du cabinet Ernst & Young, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et du cabinet UNICONSEIL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer :

- Le Cabinet **GRANT THORNTON COTE D'IVOIRE**, représenté par Monsieur Georges YAO-YAO, expert-comptable diplômé, sis à Abidjan Plateau, Avenue Franchet d'Esperey, Immeuble Ollo Bât. B 8e étage, 01 BP 12721 Abidjan 01, en qualité de **Commissaire aux comptes titulaire**, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Le Cabinet **UNICONSEIL**, représenté par Monsieur Yao Djué TIEMELE, expert-comptable diplômé, sis à Abidjan Plateau, Avenue Lamblin, Immeuble NSIA Banque CI, 8^{ème} Etage, 01 BP 5552 Abidjan 01, en qualité de **Commissaire aux comptes suppléant**, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021.

Ces désignations sont faites sous réserve de leur approbation par la Commission Bancaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

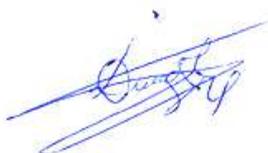
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 025 486 actions avec droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13 heures 12 minutes.

LE PRESIDENT

Jean Kacou DIAGOU



LES SCRUTATEURS

Mansan D. DIAGOU Epouse EHILE



SEKA Sonia Nadège Epouse TOURE



LA SECRETAIRE

Patricia AKPANGNI





Vos transferts d'argent au-delà des frontières



Recevoir ou envoyer de l'argent à travers le monde devient encore plus simple chez NSIA BANQUE.

Quel que soit votre opérateur habituel (**MoneyGram, Ria, Sigué, Wari, Western Union**), optez pour des solutions de transferts d'argent rapides et sécurisées à travers notre réseau d'agences NSIA BANQUE.

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



80 200 800

Côte d'Ivoire: 8-10, Avenue Joseph Anoma - nsiabanque.ci@groupensia.com - www.nsiabanque.ci

NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.

Suivez-nous sur : [f](#) [in](#) [You Tube](#)



Rapport d'activité relatif à la Responsabilité Sociale et Environnementale

Durant l'année 2018, le développement de l'activité de NSIA Banque Côte d'Ivoire a permis de tisser des relations avec plusieurs bailleurs de fonds internationaux au titre des recommandations desquels, figurait la reconfiguration du pilotage de la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

En effet, au regard des risques sociaux et environnementaux encourus sur l'activité de crédit, il importait de placer la RSE au cœur de notre activité de financement.

Ainsi, la démarche RSE, qui était précédemment pilotée depuis la holding par le biais de la Direction de la Qualité et de la RSE du groupe, est désormais prise en charge au sein de NSIA Banque Côte d'Ivoire par les entités suivantes :

- la Direction du Crédit et de la RSE qui a pour mission de traiter des questions relatives à l'impact social et environnemental de nos financements ainsi que des autres opérations menées par la banque ;
- la Fondation NSIA et la Direction Marketing, Communication et Digital de NSIA Banque Côte d'Ivoire pour ce qui concerne les actions sociales.

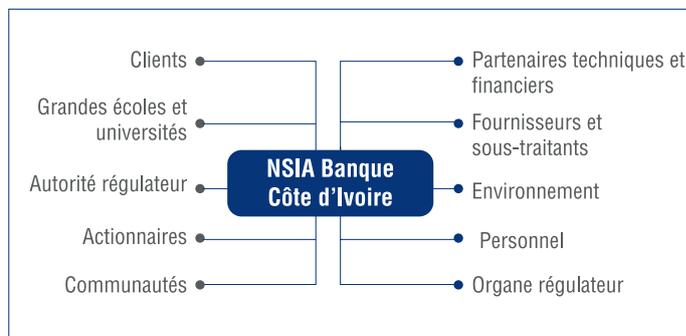
Le développement constant de l'activité de NSIA Banque Côte d'Ivoire s'accompagne d'une consommation importante de ressources (eau, électricité, papier, équipements électriques et électroniques...), de l'augmentation de l'effectif du personnel avec les risques de violation des droits humains pouvant y être associés, d'une occupation grandissante de terres en vue de la construction de nos agences avec un risque de déplacement des populations, une concentration importante de données à caractère personnel, ainsi qu'un nombre de plus en plus important de fournisseurs et de sous-traitants, etc.

Encore appelée « Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) », la démarche RSE permet de mieux maîtriser les risques sociaux - environnementaux qui en découlent. Pour la construction de son SGES, la banque se fera accompagner par un Cabinet spécialiste des questions de management de la RSE dans les entreprises bancaires. Ce consultant élaborera l'architecture sur laquelle devra reposer la démarche RSE de la banque constituée notamment d'un manuel de procédures E&S, d'une check-list de due diligences et de procédures de revue des risques environnementaux et sociaux. Dans l'attente de la mise en œuvre du SGES, la banque a poursuivi ses actions de banque responsable résolument engagée dans la démarche RSE qui sont présentées dans ce rapport.

LES PARTIES PRENANTES DE NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE

En tant qu'acteur engagé, NSIA Banque Côte d'Ivoire est à l'écoute du monde qui l'entoure et s'inscrit résolument dans un dialogue continu avec l'ensemble de ses parties prenantes cela afin de mieux appréhender leurs attentes et leur apporter des réponses concrètes.

La satisfaction continue des besoins des parties prenantes constitue une valeur à laquelle NSIA Banque CI accorde le plus grand intérêt. Elle a donc procédé à l'identification de ses parties prenantes.



GOVERNANCE DES PRATIQUES RESPONSABLES DE LA BANQUE

La RSE est pilotée par la Direction du Crédit et de la Responsabilité Sociale et Environnementale (DCRSE).

Le Directeur du Crédit et de la RSE (DCRSE) est le Manager RSE et a pour mission de coordonner la mise en œuvre du Système de Gestion Environnementale ainsi que de reporter les progrès réalisés à la Direction Générale.

Le Manager RSE est assisté d'un Responsable RSE qui a pour mission de :

- mettre en place la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, afin de positionner la banque comme l'un des leaders du développement durable en ce qui concerne la mise en œuvre de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le secteur privé national ;
- veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux inhérents aux portefeuilles de crédit et d'investissements soient efficacement identifiés, mesurés et gérés, dans le cadre défini par la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux de la banque ;
- Veiller à ce que l'identification, l'évaluation et le suivi des risques environnementaux et sociaux soient pleinement intégrés au cadre de gestion des risques de la banque

ACTIONS MENÉES À L'ATTENTION DE L'ORGANE RÉGULATEUR

L'organe régulateur désigne l'ensemble des acteurs intervenant dans la définition du cadre réglementaire, de fonctionnement et de contrôle de l'activité bancaire en Côte d'Ivoire et dans la zone UMOA (Etat, Banque Centrale, Commission Bancaire etc.).

• Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme

En vue d'être en conformité avec la réglementation bancaire, NSIA Banque Côte d'Ivoire s'est dotée d'un plan de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Des sessions de formations obligatoires ont été organisées à l'attention des nouvelles recrues et des collaborateurs. L'absence à ces formations est passible de sanction disciplinaire.

ACTIONS MENÉES À L'ENDROIT DE LA CLIENTÈLE

• Système interne de contrôle qualité

La qualité est une orientation majeure de NSIA Banque Côte d'Ivoire et une composante fondamentale de ce que les clients,

les autorités de contrôle de nos activités réglementées et autres parties prenantes attendent d'un leader de prestations de services bancaires. Ainsi, des politiques et procédures internes extrêmement strictes ont été mises en place avec pour objectif la recherche et la maîtrise de la qualité.

Elles sont le fondement de la réputation de notre organisation. NSIA banque CI est certifiée ISO 9001 version 2015.

La politique qualité de la banque portée par le Directeur Général vise l'amélioration continue du système de management de l'organisation, celle des services délivrés ainsi que la conformité légale et réglementaire.

NSIA Banque Côte d'Ivoire s'est ainsi dotée d'une cellule de gestion des réclamations des clients et une procédure opérationnelle a été mise en place en vue de capter aussi les suggestions et remarques que les réclamations.

Des boîtes à suggestion ont également été installées dans toutes les agences (83 agences au total).

Le traitement des dossiers litigieux est laissé à la charge de la Direction Juridique et du Recouvrement.

ACTIONS RÉALISÉES À L'ATTENTION DU PERSONNEL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

• Plan d'intégration des nouveaux agents

NSIA Banque Côte d'Ivoire dispose d'un plan d'intégration de tous ses nouveaux agents. Celui-ci offre à la nouvelle recrue l'occasion de s'imprégner des activités et métiers de la banque, mais aussi de rencontrer ses futurs responsables et collègues. Le nouvel agent est ainsi conduit dans chaque Direction de la Banque par un membre de l'équipe des ressources humaines. Au 31 décembre 2018, la banque a enregistré l'entrée de **51 nouveaux agents**.

À la suite de sa prise de connaissance des directions de la banque, la nouvelle recrue prendra part à des sessions de formation sur le code de déontologie et le secret bancaire, le règlement intérieur, la responsabilité du banquier, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre le harcèlement, la démarche qualité etc. Enfin, des amicales ont été créées pour les cadres d'encadrement (chefs de service et chefs de département) en vue de la célébration des anniversaires et autres événements heureux ; ce cadre facilite ainsi l'intégration des nouveaux.

• Santé Sécurité des Travailleurs (SST)

Soucieuse des risques santé et sécurité auxquels peuvent être exposés ses agents, NSIA Banque Côte d'Ivoire a entrepris au cours de l'année 2018 un certain nombre d'actions visant à prévenir ce type de risque.

Elle a organisé trois sessions de sensibilisation du personnel sur les questions SST :

- Session d'information sur le risque incendie et les moyens de prévention
- Session d'information sur l'utilisation d'un défibrillateur
- Session d'information sur les risques musculo-squelettiques en milieu de travail

Le taux d'accidents de travail sur la période est de 0,30 % soit 2 cas d'accidents de travail sur 920 agents.

Par ailleurs, le taux de participation du personnel aux bilans de santé (prélèvements biologiques réalisés au sein du service médical de la banque et interprétés par le médecin d'entreprise au cours d'entretiens individuels) est de 27,14 % soit 248 Agents sur 971 contre un taux de 8,70% l'année précédente.

La banque dispose en son sein d'un **Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST)** composé de 7 représentants du personnel élus en 2016 pour un mandat de 02 ans.

Ce comité a tenu régulièrement des rencontres au cours de l'année 2018.

Les actions menées par ce comité sont les suivantes :

- organisation d'une formation sur la sécurité incendie au profit des membres du CSST ;
- organisation d'une formation sur la sécurité routière à l'attention des chefs d'agence et des chauffeurs ;
- organisation de visites de services pour sensibiliser le personnel à l'adoption de postures de travail adéquates ;
- réalisation d'une étude sur la posture au travail réalisée avec la Direction de la Prévention et de la Promotion de la santé et sécurité au Travail de la CNPS.

• Formation, mobilité professionnelle et évolution de carrière

NSIA Banque Côte d'Ivoire accorde un intérêt particulier à la formation continue de ses agents afin de disposer d'une équipe compétente à même de répondre aux exigences de ses clients et des partenaires.

Ainsi, le taux des agents ayant bénéficié d'une formation au cours de l'année 2018 s'élève à 92,89% de l'effectif.

De même, la banque encourage en son sein la mobilité des collaborateurs ainsi que vers les autres filiales bancaires ou vers la holding du groupe.

• Turnover

Le taux de turnover sur la période est 4,73% contre 9,70 % en 2017.

• Diversité et égalité des chances

La banque fait la promotion de la diversité et de l'égalité des chances au sein de ses effectifs. Elle ne tolère aucune forme de discrimination selon le sexe, la nationalité, les origines, la religion, l'opinion. Cette disposition est clairement mentionnée dans la charte d'éthique de la banque dont une copie est remise à chaque agent dès sa prise de fonction.

La non discrimination en milieu de travail fait également partie des sujets abordés au cours des sessions de formation à l'attention des nouvelles recrues.

• Promotion du Genre

NSIA Banque Côte d'Ivoire encourage la prise en compte du genre dans chacune de ses décisions et actions.

La part des femmes dans l'effectif global est de 51,7% soit 502 femmes sur 971 agents.

Le comité de direction reflète lui aussi la promotion du genre au sein de l'établissement : il est composé de 14 directeurs, dont 6 femmes et 8 hommes.

- **Promotion des personnes en situation de handicap**

La banque n'a pas enregistré de candidature de personne en situation de handicap pour les postes pourvus. Elle veille cependant à faire la promotion des personnes en situation de handicap au sein de son effectif.

Elle compte dans ses effectifs un (01) agent en situation de handicap (boiterie à la marche) et a par ailleurs octroyé des stages au cours des années antérieures à des malvoyants, des personnes à mobilité réduite, etc. pour les années à venir, la banque entend promouvoir davantage ses actions à l'endroit des personnes en situation de handicap.

- **Lutte contre les discriminations et le harcèlement**

Notre engagement responsable s'exprime avant tout envers nos collaborateurs. Ces derniers sont le moteur du dynamisme et de sa performance.

Il est formellement interdit aux salariés de NSIA Banque Côte d'Ivoire d'avoir à l'égard de tout personnel, des actes assimilables à un harcèlement sous toutes ses formes possibles

(source : charte de lutte contre le harcèlement).

Au 31 décembre 2018, aucun cas de harcèlement au travail qu'il soit moral ou sexuel n'a été relevé.

La banque s'emploie à organiser des formations à l'attention du personnel sur la question du harcèlement au travail; ce chapitre fait partie du plan de formation des nouveaux collaborateurs.

- **Employabilité**

NSIA Banque Côte d'Ivoire promeut le recrutement de profils diversifiés et cherche à attirer les meilleurs talents, en respectant les principes de non - discrimination et en privilégiant le développement des compétences et de l'employabilité de nos équipes.

Au 31 décembre 2018, la banque compte 971 agents contre 920 en 2017.

La moyenne d'âge des effectifs est de 37 ans.

- **Liberté syndicale**

La liberté syndicale est un droit acquis des travailleurs. **Le taux de réalisation des réunions avec les délégués est de 55,56 %.**

- **Assistance sociale**

NSIA Banque Côte d'Ivoire dispose d'un service d'assistance sociale, cela afin d'apporter soutien aux employés dans les cas de décès, maladie, harcèlement au travail, etc.

- **Motivation du personnel**

Conscient de l'importance du travail de nos collaborateurs dans le dynamisme de l'organisation, NSIA Banque Côte d'Ivoire, s'emploie à l'organisation d'activités récréatives afin de rapprocher davantage les collaborateurs et cultiver chez eux l'esprit d'équipe.

Ces activités sont aussi l'occasion pour les collaborateurs de s'adonner à des activités sportives pour leur bien-être physique.

Au total, ce sont 5 sorties récréatives que nous avons organisées en 2018 à l'attention de nos équipes contre 4 l'année précédente.

ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Gestion et traitement des déchets**

L'activité de la banque n'est pas sans risque en termes d'émission de déchets ; toutefois notre engagement nous conduit à accorder une attention particulière à la manière dont ceux-ci sont collectés puis éliminés.

L'élimination des déchets selon leur nature est confiée à des structures agréées à des fins de prise en charge (déchets organiques, déchets électriques et électroniques, amiante, etc.).

- **Consommation en eau et utilisation responsable**

NSIA Banque Côte d'Ivoire poursuit ses actions de sensibilisation du personnel sur l'utilisation responsable de l'eau ; à ce titre, la banque diffuse régulièrement des messages de sensibilisation à l'attention du personnel :

- vérifier la fermeture des robinets pour les points d'eau
- déclarer les fuites au niveau des installations sanitaires aux services techniques compétents

- **Consommation en électricité et utilisation responsable**

La banque s'emploie à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur la gestion responsable de l'électricité à travers la diffusion régulière de messages aux collaborateurs afin d'encourager les éco-gestes :

- prière éteindre les lumières avant de quitter les bureaux
- activer l'air conditionné seulement en cas de besoin
- éteindre les appareils électriques à la fin de journée.

Elle prévoit prochainement la mise en place d'un système d'efficacité énergétique selon les exigences de la Norme ISO 50001 afin de mieux contrôler sa consommation énergétique.

- **Consommation du papier et utilisation responsable**

Le papier est l'une des premières ressources matérielles de la banque ; conscient des effets dévastateurs de cette ressource sur la biodiversité, la banque encourage son utilisation responsable.

Elle a initié un projet d'archivage électronique en vue de la réduction de l'utilisation du papier, aussi bien pour des questions d'ordre environnemental que sécuritaire.

La banque surveille les indicateurs de consommation du papier mis à la disposition du personnel.

Actions menées à l'attention des communautés et de la société

- **Implication dans les actions de développement des communautés et mécénat**

La banque soutient depuis plusieurs années les activités en lien avec le développement de la communauté (soutien aux centres sociaux, fondations et ONG intervenant dans la lutte contre les maladies rares, dans la promotion de l'entrepreneuriat et dans l'éducation de la femme, etc.).

Au 31 décembre 2018, les dons distribués s'élèvent à 21 100 000 francs CFA.

Ces dons ont servi à des renouvellements de partenariat avec les associations et fondations suivantes :

- Zinzins du bonheur
- Association BENIANH
- Rotonde des Arts
- Fondation GAUMONT DIAGOU
- Fondation SACRE cœur

Ils ont aussi permis d'effectuer les actions suivantes :

- organisation de séances sportives en partenariat avec l'ONG Lueur d'Espoir (engagée dans la lutte contre l'autisme)
- accompagnement de POLICE SECOURS et l'Association des Chirurgiens en Vidéo endoscopie Chirurgicale d'Abidjan (ACVCA)
- contribution à l'organisation de l'arbre de Noël des enfants malades de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan

- **Développement de l'emploi local**

La présence de la banque dans plusieurs ville du pays constitue une opportunité pour les territoires en termes de contribution au développement de l'emploi local. En effet, la banque procède à des recrutements dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire où ses agences sont implantées.

ACTIONS MENÉES VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La banque accorde une attention particulière, à travers la Direction de la Logistique et du Patrimoine, au choix de ses fournisseurs.

Elle est consciente qu'une politique adéquate de sélection ses prestataires influence positivement la réduction des impacts directs sur l'environnement.

AGENCES D'ABIDJAN*

PLATEAU	
AGENCE ANOMA**	20 20 07 20
AGENCE PRESTIGE IMMEUBLE CNPS	20 25 96 24
AGENCE BLVD DE LA REPUBLIQUE (EX CCIA)	20 30 67 78
AGENCE COMMERCE	20 30 67 80
AGENCE PLATEAU THOMASSET	20 30 48 80
COCODY	
AGENCE COCODY 8ème TRANCHE	20 33 08 40
AGENCE COCODY CITE DES ARTS	20 30 48 86
AGENCE COCODY DANGA	20 20 83 80
AGENCE COCODY LEADER PRICE	20 30 67 68
AGENCE COCODY PALM CLUB	20 25 96 28
AGENCE COCODY PERLE GRISES	20 25 96 30
AGENCE COCODY RIVIERA 2	20 30 48 88
AGENCE COCODY RIVIERA 3	20 25 96 42
AGENCE COCODY RIVIERA ABATTA	20 33 08 25
AGENCE COCODY RIVIERA BONOUMIN	20 33 08 34
AGENCE COCODY RIVIERA PALMERAIE	20 25 91 95
AGENCE COCODY RUE DES JARDINS	20 25 91 77
AGENCE COCODY Ste MARIE	20 30 67 74
AGENCE LATRILLE	20 30 67 65
AGENCE LES VALLONS ESPACE ENTREPRISES**	20 33 09 20
AGENCE ANGRE DJIBI	20 30 67 47
AGENCE BINGERVILLE	20 25 96 14
ADJAME	
AGENCE ADJAME MARCHÉ	20 30 67 98
AGENCE ADJAME MOSQUEE	20 25 96 33
AGENCE ADJAME LIBERTÉ	20 33 08 45
ATTECOUBE	
AGENCE ATTECOUBE	20 33 08 22

YOPOUGON	
AGENCE YOPOUGON BEL AIR	20 25 96 39
AGENCE YOPOUGON FIGGAYO	20 30 67 57
AGENCE YOPOUGON MAROC	20 25 96 12
AGENCE YOPOUGON SELMER	20 20 07 29
AGENCE TOITS ROUGES	20 30 48 94
AGENCE YOPOUGON ZI**	20 25 91 90
ANYAMA	
AGENCE ANYAMA	20 25 91 16
ABOBO	
AGENCE ABOBO	20 30 67 15
AGENCE ABOBO MAIRIE	20 33 08 02
TREICHVILLE	
AGENCE TREICHVILLE GARE DE BASSAM	20 30 67 60
AGENCE TREICHVILLE MARCHÉ	20 30 67 35
AGENCE BELLEVILLE	20 25 96 08
MARCORY	
AGENCE MARCORY VGE	20 30 67 29
AGENCE MARCORY REMBLAIS	20 25 96 00
AGENCE MARCORY RESIDENTIEL	20 25 96 05
AGENCE BIETRY	20 25 96 36
AGENCE ZONE 4 PIERRE ET MARIE CURIE	20 30 48 83
AGENCE ABIDJAN SUD**	20 25 91 12
KOU MASSI	
AGENCE KOU MASSI	20 30 67 90
AGENCE KOU MASSI NORD-EST	20 30 67 94
PORT BOUET	
AGENCE VRIDI	20 30 67 40

AGENCES DE PROVINCE

AGENCE ABENGOUROU	20 25 91 22	AGENCE GRAND BASSAM	20 25 91 98
AGENCE ABOISSO	20 25 96 17	AGENCE GUIGLO	20 30 48 77
AGENCE ADZOPE	20 25 96 21	AGENCE HIRE	20 25 96 46
AGENCE AGBOVILLE	20 25 96 45	AGENCE JACQUEVILLE	20 33 08 31
AGENCE AGNIBILEKRO	20 33 08 08	AGENCE KATIOLA	20 33 08 28
AGENCE ASSINIE	20 20 83 99	AGENCE KORHOGO	20 25 91 53
AGENCE BONOUA	20 30 67 26	AGENCE MAN	20 25 91 79
AGENCE BONGOUANOU	20 30 48 91	AGENCE NIABLE	20 33 08 82
AGENCE BOUAFLE	20 30 48 68	AGENCE ODIENNE	20 25 91 86
AGENCE BOUAKE	20 25 91 26	AGENCE OUANGOLODOUGOU	20 33 08 39
AGENCE DABOU	20 25 96 20	AGENCE OUME	20 25 91 57
AGENCE DALOA	20 25 91 30	AGENCE SAN PEDRO	20 25 91 61
AGENCE DAOUKRO	20 25 91 36	AGENCE SAN PEDRO BARDOT	20 25 91 64
AGENCE DIMBOKRO	20 25 91 41	AGENCE SEGUELA	20 33 08 37
AGENCE DIVO	20 25 91 42	AGENCE SOUBRE	20 25 91 73
AGENCE DUEKOUÉ	20 33 08 05	AGENCE TIASALE	20 30 48 71
AGENCE FERKE	20 30 48 74	AGENCE YAMO USSOUKRO	20 25 91 68
AGENCE GAGNOA	20 25 91 49	AGENCE BDE PARIS	00 33 1 40 05 69 03

(*) 83 agences à Avril 2019

(**) 4 agences dédiées à la clientèle entreprises



NSIA BANQUE Côte d'Ivoire
8- 10 Avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01 - République de Côte d'Ivoire
Tél: +225 80 200 800 - Fax : +225 20 20 07 00
Email: nsiabanque.ci@groupensia.com
Site web : www.nsiabanque.ci



NSIA Participations
Immeuble Manzi, Rue A 43 Plateau
01 BP 1393 Abidjan 01
Tél.: + 225 20 31 75 80 - Fax: 20 31 75 81
Email: nsiaparticipations@groupensia.com
Site web : www.groupensia.com